



héberger son frère mineur: quelles formalités?

Par **assiya**, le **19/06/2009** à **15:44**

bonjour,

je réside dans la région de Montpellier , je suis maman de 2 enfants , je m'apprête à accueillir à la rentrée prochaine mon petit frère âgé de 16 ans. (venant de région parisienne)

Ayant des difficultés scolaires, nous comptons le scolariser ici pour pouvoir assurer son suivi, en accord avec mes parents.

Je voulais savoir quelles étaient les formalités à remplir administrativement parlant pour rendre cette situation "légale".

Mes parents restent-ils représentant légaux ? Est ce que je deviendrai de fait tutrice ou responsable légale ?

A qui m'adresser ?

merci pour vos réponses.

Cordialement,